

 <p>MAIRIE DE NANTERRE</p>	<p>Mission de quartier Plateau/Mont Valérien Compte Rendu de Conseil de Quartier</p>
<p>Rédaction : Z. BENOUDIBA Chef de Projet Plateau- Mont Valérien</p>	<p>Jeudi 16 décembre 2021</p>
	<p><u>Elus Présents</u> : G. Gauché-Cazalis, adjoint au maire délégué à l'Espace Public; J. Pinto Martins, conseiller municipal en charge du conseil de quartier; H. Allal, Conseiller Municipal, délégué au Sport ; E. Fossati, conseillère municipale, déléguée à la participation citoyenne ; J.L. Jathières, Conseiller Municipal, délégué aux Retraités et Séniors ; H. Hmani, Conseiller Municipal délégué à la ville monde, président de Nanterre Coop' Habitat ; K. Gauthierot, conseiller municipal, en charge de la Ville universitaire et membre du CA de Séneo</p> <p>Environ 70 personnes présentes</p>

ORDRE DU JOUR

1. Nature en ville :

- Permis de végétaliser,
- Balades nature,
- Présentation du parc Séneo

2. Zones 30 :

- Principes et perspectives,
- Lien avec les pistes cyclables et aménagements de rues

3. Budget participatif :

- Présentation
- Point sur le suivi des projets.

4. Questions diverses

M. PINTO MARTINS présente les conseillers et adjoints municipaux présents pour la séance.

Il fait part de la satisfaction de pouvoir à nouveau convier les habitants à des réunions publiques en présentiel.

Il est rappelé également, suite à une question de la salle, comment devenir membre du conseil de préparation du conseil de quartier : une campagne d'appel à volontaires a eu lieu au début du mandat dans toute la ville ; pour le quartier du Plateau/Mont-Valérien, nous avons reçu 20 demandes de participation. Le collectif du quartier est ainsi composé aujourd'hui de 20 membres, dont 18 nouveaux membres issus de l'appel à volontaires.

1. NATURE EN VILLE

PERMIS DE VEGETALISER (voir diaporama présenté)

Le permis de végétaliser est un dispositif qui permet à chacun de jardiner dans l'espace public.

- Qui peut participer ?
- Comment obtenir son permis ?
- Où végétaliser ?

Embellir votre quartier, accroître la biodiversité, contribuer au rafraîchissement de l'air mais aussi favoriser le lien avec vos voisins, voici les bonnes raisons de demander un permis de végétaliser l'espace public près de chez vous !

Trois possibilités de plantation s'offrent à vous : en pied d'arbre ; sur un îlot vert existant (en pleine terre ou en jardinière) ; ou encore sur des emplacements de stationnement immobilisés à cause du plan Vigipirate (devant une crèche ou une école, par exemple).

Ce permis, engagement du nouveau mandat municipal, est ouvert à toute personne physique ou morale (copropriétaires, associations, entreprises, commerces, etc.). Une fois obtenu, c'est à vous de jouer !

Attention, quelques contraintes devront être respectées, comme l'interdiction d'utiliser insecticides, engrais ou désherbants. Côtés végétaux, pensez à

privilégier des espèces locales, mellifères. Certaines sont interdites, telles que les plantes allergisantes.

Enfin, la zone de plantation doit être, si possible, proche de votre domicile ou de votre lieu d'activité afin de faciliter son entretien. Car il vous faudra aussi arroser, tailler, désherber, etc. Vous pouvez déposer vos demandes de permis, en ligne, du 1er décembre 2021 au 1er février 2022 : <https://www.nanterre.fr/actualite/3508/57-actualite.htm>
Elles seront étudiées par les services municipaux en février les plantations commenceront au printemps.

Questions :

- Pourquoi ne peut-on pas planter d'arbres ou arbustes qui font baisser la température des îlots de chaleur ?
- Tout d'abord, le fait de devoir « décrouter » le bitume pour végétaliser participe fortement à la baisse des îlots de Chaleur.
Ensuite, planter des arbres nécessite de créer des fosses de 3 mètres de profondeur, ce qui est impossible à plusieurs endroits à cause des réseaux en sous-sol.
Enfin, la plantation d'arbres sera privilégiée dans le cadre du plan 5000 arbres

Questions annexes :

- Demande d'entretien du square à l'angle de l'avenue F. Faure et rue Eugène :
- Ce square relève du patrimoine du Conseil Départemental 92 ; les services de l'environnement vont signaler ce défaut d'entretien aux services du département.

- Demande d'entretiens des bacs à jardinières chemin des Cendres :
- Demande transmise au service environnement

BALADES NATURE

Tout le programme et inscriptions sur le site de la ville via le lien suivant : <https://www.nanterre.fr/evenement/5917/69-agenda.htm>

PRESENTATION DU PARC VALERIEN (SENEO) : voir diaporama présenté

2. PRINCIPES ET PERSPECTIVES ZONES 30 DU QUARTIER

M. Gauché–Cazalis présente les enjeux et perspectives d'aménagement du quartier en zone 30 (voir diaporama présenté). L'ambition de ce mandat est de rendre tout le quartier en zone 30.

Il rappelle les différences entre zone 30 et rue limité à 30km/h ; les zones 30 concernent tout un secteur et ont pour objectifs de diminuer le flux de circulation automobiles et proposer des cheminements apaisés pour les mobilités douces (piétons, vélos). L'objectif est également de couper les circulations transit qui passent par le quartier.

Elles permettent également de redéfinir les principes de stationnements, à savoir la mise en place du stationnement résidentiel et payants à certains endroits, et mettre fin au stationnement alterné dans les rues concernées.

M. Gauché–Cazalis termine la présentation en rappelant l'engagement pris au sujet de la rue de St Cloud. Il rappelle la concertation qui a débutée avec les riverains de la rue de St Cloud en juin 2021 par un diagnostic en marchant, qui a permis d'établir un état des lieux des dysfonctionnements.

Suite à cela, la Ville a diligenté un bureau d'études afin de réaliser une étude complète de circulation du secteur. Le financement de cette étude a été réalisé par le biais d'un projet de budget participatif qui a été retenu et voté par les habitants (cf. : plateforme numérique nanterre.participez.fr pour les budgets participatifs). La ville a ensuite travaillé sur 4 hypothèses de réaménagements complets de la rue, en plus du scénario que les riverains avaient proposés.

Une réunion publique sur le sujet aura lieu le jeudi 10 février 2022, à 18h30, à l'école J. Ferry B ; y seront présents les 4 scénarii d'aménagements afin de définir celui qui répond au mieux aux problématiques soulevées.

Questions de la Salle

- A-t-on anticipé les circulations futures avec l'arrivée de l'éco quartier de Rueil ?
 - L'idée majeure des scénarii évoqués plus haut est de rendre tout ou parti de la rue de St Cloud en sens unique, afin d'empêcher la circulation transit.
- Existe-t-il des statistiques sur les accidents en zones 30 ?
 - Il existe un suivi très précis sur l'accidentologie par le département, il n'a pas été constaté de faits d'accidents graves sur les zones 30

- Les travaux de la rue de Buzenval semblent être terminés, pourtant il manque encore des aménagements et du mobilier de signalisation. De plus est-il possible de mettre une voie cyclable à double sens ? il faudrait également installer un panneau de signalisation « sens interdit sauf vélo ».
 - Les travaux ne sont pas totalement terminés, il reste à faire les travaux de sécurisation type dos d'âne ainsi que la pose de la signalisation
 - Comment s'assurer que les véhicules rouleront bien à 30km/h ? sera-t-il mis en place du stationnement règlementé ? est-il prévu des stations pour véhicules électriques ?
 - Les radars pédagogiques permettent d'objectiver les vitesses ; au sujet du stationnement règlementé, c'est effectivement une des solutions à adapter en fonction des rues, pour notamment assurer un turn-over des véhicules et lutter contre les véhicules ventouses. L'idée de mettre en place des zones vertes comme dans d'autres quartier sera étudiée ; le principe des zones vertes offre la possibilité aux riverains d'avoir un tarif résidentiel à la semaine (hors week-end où le stationnement est gratuit).
- Enfin, il est effectivement question de déployer des stations pour véhicules électriques dans toute la Ville ; l'ambition est d'en installer 68 pendant ce mandat. Dans un 1^{er} temps, elles viendront en remplacement des anciennes stations. Sur le quartier, il est prévu d'en installer 3 : 1 sur la rue de Suresnes, 1 autre sur la rue des Luaps Prolongée, et, enfin une dernière devant le Leclerc.
- Sur la rue G.G. Fabre, la chaussée est rétrécie et il n'y a aucune indication du rétrécissement ; « je me suis prise le trottoir avec mon véhicule » ! de plus, il y a souvent des véhicules ventouses qui ne sont pas enlevés.
 - Pas d'obligation d'installer un panneau informant du rétrécissement de la chaussée car cela est visible. Pour les véhicules ventouses, le stationnement alterné sera une des solutions pour y remédier. En attendant, vous pouvez contacter les services de la mairie pour signaler un véhicule ventouse ou épave.

Sujet Annexe : statut du passage des Plaideurs : ce passage est privé, mais est ouvert au public ; il appartient aux propriétaires de ce passage de le condamner s'ils ne souhaitent pas qu'il soit ouvert au public. Dans cas, si cette solution devait être prise par ces propriétaires, nous déposerons l'éclairage public que nous y avons installé.

- Incivilités sur les trottoirs de l'avenue du Maréchal Joffre dues aux activités des livreurs en scooters ; demande de pose de mobiliers urbains pour lutter contre les rodéos de scooters sur le trottoir.

- M. Gauché-Cazalis propose un RDV aux représentants du syndic de copropriété ; sera alors évoqué les possibilités de pose de mobiliers urbains.
- Quelle relation la Ville entretient-elle avec le Département au sujet de la rue Paul Vaillant Couturier ? comment peut-on réaménager cette rue ?
- Le travail entre la Ville et le Département concerne en grande partie les carrefours dangereux ; il sera difficile d'inclure la rue Paul Vaillant Couturier dans le plan zone 30 car il faut garder des zones de dessertes pour fluidifier les petites rues de notre quartier. Cette rue constitue un axe structurant entre la place de La Boule et le haut du Mont-Valérien.
- Question concernant la place de La Boule et le projet du Tramway
Il est possible de voir le projet sur le site d'Ile-de-France Mobilité, pilote de l'opération ou sur le site de la Ville par le lien suivant :
<https://www.nanterre.fr/503-les-projets.htm>

3. PRESENTATION ET POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF DU QUARTIER

Voir diaporama présenté

4. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de vigilance quant au stationnement sur trottoir sur la rue R. Rolland, notamment le matin lors de la dépose des enfants à l'école
- Demande de passage des ASVP ou Police Municipale sur la rue P. Triaire : le garage de cette rue occupe tout l'espace avec ses véhicules, dont certains sont là depuis très longtemps (véhicules ventouses)
- Demande de nettoyage plus régulier des espaces publics sur le secteur du Plateau, demande de passage de la balayeuse plus fréquente